



**DÉLÉGATION
NATIONALE
LCL**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



L by LCL Pro LA CFDT RÉTABLIT LA VÉRITÉ

OCTOBRE 2026

PAS DE POLÉMIQUE, UN DEVOIR DE TRANSPARENCE

A la CFDT, nous avons pour habitude de mettre en avant nos actions et nos propositions plutôt que de nourrir des querelles syndicales qui ne servent jamais l'intérêt des salariés. Cependant, le devoir de transparence s'impose aujourd'hui.

Dans sa dernière communication, le SNB, qui utilise les éléments de langage de la Direction, accuse directement la CFDT de faire de l'obstruction injustifiée, de refuser le dialogue social et de menacer le développement de l'entreprise par ses procédures juridiques au CSE Central.

Face à ces contre-vérités flagrantes qui masquent la réalité du projet L by LCL Pro, vous devez connaître la vérité sur ce qui se joue en coulisses : adhérer aveuglément aux arguments de la Direction ne protège en rien vos emplois et vos conditions de travail. Valider les yeux fermés le déploiement d'un projet qui engage notre avenir ne relève pas de la défense des salariés, mais de la complicité avec la Direction.

Être élu au CSE Central, ce n'est pas signer un chèque en blanc à la Direction au détriment du terrain, mais analyser chaque projet de manière objective, exiger la transparence totale et agir concrètement lorsque l'intérêt collectif est menacé.

LES COULISSES DU PROJET UN PILOTE TRONQUÉ ET NON RESPECTÉ

En octobre 2025, le CSE Central a été consulté sur le pilote «Easy Pro» (renommé L by LCL Pro), qui devait impérativement tester deux offres distinctes.

La Direction a failli à ses engagements :

- Elle n'a testé que l'offre 1, la plus basique et orientée conquête.
- L'offre 2, beaucoup plus étoffée, intégrant les financements et modifiant en profondeur la cible de clients, est tout simplement passée à la trappe.

Par conséquent, le bilan présenté au CSE Central est partiel et tronqué. Aucun impact réel n'a pu être mesuré sur :

- L'organisation et les conditions de travail des salariés dédiés à L by LCL Pro,
- Le marché des professionnels, ainsi que des particuliers, en agence.

C'est pourquoi la CFDT a refusé que le CSE Central soit consulté sur un déploiement généralisé à l'aveugle. La CFDT refuse de cautionner la mise en oeuvre d'un projet dont la moitié des impacts réels nous est délibérément masquée.

FACE AU PASSAGE EN FORCE DE LA DIRECTION LA SEULE VOIE RESPONSABLE EST LA JUSTICE

Alertée sur ces failles, la Direction n'a rien voulu entendre. Pire, elle a tenté de noyer le poisson, changeant de version en séance officielle tout en étant contrainte d'admettre qu'elle avait bel et bien modifié unilatéralement les termes du pilote initial. Face à son refus catégorique d'envisager un bilan d'étape honnête, de poursuivre le pilote sur l'offre 2 ou de repousser la consultation, les élus n'avaient plus le choix.

Pour défendre les règles et le droit des salariés, une majorité d'élus du CSEC (CFDT, FO, CGT) a voté la délibération pour ester en justice. Seuls les élus SNB se sont positionnés contre le recours au tribunal, préférant valider la méthode de l'employeur.

Contrairement à ce que sous-entend le SNB, notre action en justice n'est ni du dogmatisme, ni un refus du dialogue, ni une volonté de bloquer le projet. C'est le seul recours légal et la seule voie responsable pour des élus du CSE Central qui refusent de trahir votre confiance.

OBSTRUCTION, NON ! PROTECTION, OUI ! RENDEZ-VOUS AU TRIBUNAL LE 10 NOVEMBRE

Pour l'audience du 10 novembre 2026 au tribunal de Créteil, nous demandons simplement le respect des salariés : la transparence totale sur les documents masqués et manquants ainsi que la suspension du déploiement tant que le CSE Central n'aura pas reçu une information loyale et complète. C'est le droit des salariés face au passage en force de la Direction qui se jouera devant le juge.

Le cabinet d'expertise indépendant Technologia, nommé en juillet dernier par la majorité des élus du CSE Central (sans le SNB, qui a voté contre), a d'ailleurs dénoncé une situation inédite et gravissime : la Direction lui a fourni des données strictement confidentielles en lui interdisant formellement de les partager avec les élus du CSE Central ! C'est ça la réalité.

Fidèle à ses valeurs, la CFDT refuse la politique du fait accompli et agit concrètement pour défendre les conditions de travail, les rémunérations et la pérennité des emplois chez LCL.

LE DOUBLE DISCOURS SUR L'EMPLOI MIS À NU

Le SNB reprend mot pour mot l'argumentaire de la Direction en prétendant que notre opposition « empêche la création d'emplois ». C'est une manipulation.

Comment peut-on parler de création de postes alors que :

- Le tout dernier document officiel de LCL sur la politique de l'emploi prévoit explicitement une baisse globale des effectifs chez LCL en 2027.
- Lors d'une présentation financière aux investisseurs fin mai 2026, la Direction affichait sa véritable feuille de route : utiliser les parcours numériques pour « réduire les besoins en effectifs », « diviser par deux la charge en ressources humaines » en déplaçant la relation client vers les centres d'appels, et poursuivre « l'adaptation de l'empreinte territoriale » par des fermetures d'agences.

**NOUVEAU MÉTIER :
CHARGÉ DE RELATION CLIENT À DISTANCE
(CRCD)**

**NIVEAU RESPONSABILITÉ : V2 (VENTE)
CLASSIFICATION CIBLE : E-F
RVP CIBLE : 2 800 €**

La CFDT n'empêche pas les embauches : elle refuse simplement de croire à des promesses verbales contredites par les propres documents stratégiques et comptables de l'entreprise. Soyons clairs, si la Direction annonce des créations de postes sur L by LCL Pro, c'est forcément au détriment d'autres postes chez LCL, mais lesquels ?

Pendant le pilote, la Direction envisageait une organisation basée sur des postes de « helpers » (soutien technique) ; elle fait finalement volte-face en créant un métier de vendeur (CRCD) et une agence LCL Mon Contact spécifique L by LCL Pro qui sera située en IDF mais dont l'implantation géographique exacte reste inconnue.

L'ANALYSE DE LA CFDT CONFORTÉE PAR L'EXPERT TECHNOLOGIA

Le rapport du cabinet indépendant Technologia confirme point par point toutes les alertes que la CFDT soulève depuis le début du projet L by LCL Pro :

- **Une cible floue** : si le principe du projet est compris, la cible réelle n'est pas stabilisée. Rémunération, classification et passerelles professionnelles des futurs CRCD restent dans le flou.
- **Le piège de "l'industrialisation"** : la Direction veut doubler la charge de travail en passant de 500 à 1 000 clients minimum par CRCD. Cette course au volume menace directement la santé des salariés et la qualité du service.
- **Alerte "Call Center"** : l'expert pointe un risque majeur de standardisation excessive (scripts, flicage par les indicateurs) qui déqualifie ce nouveau métier en simple "SAV".
- **Danger sur le réseau physique** : retirer les clients "simples" des agences va complexifier les portefeuilles des Conseillers Pro et alourdir la charge des Conseillers Particuliers. À terme, c'est la fermeture d'agences physiques qui se profile.

POUR TOUTES QUESTIONS, CONTACTEZ LA CFDT



CFDT DÉLÉGATION NATIONALE
Garonne Aile B - 2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
01.42.95.11.80 BC 401- 07

cfdt_delegation-nationale@lcl.fr

www.cfdt-lcl.fr



CFDT LCL